



Alpes de Haute-Provence

Dossier de presse

Inauguration
Sentier Blanc-Martel

Vendredi 26 avril 2013

INAUGURATION DES AMÉNAGEMENTS
DU SENTIER BLANC-MARTEL



UNION EUROPÉENNE



Préfecture
des Alpes de Haute-Provence



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



Relations Presse

Conseil général des Alpes de Haute-Provence

Xavier Delcroix
04 92 30 04 09 / 06 32 64 29 22
x.delcroix@cg04.fr

Bruno Gourdon
04 92 30 04 20
b.gourdon@cg04.fr

Sommaire

HISTORIQUE

P3

LE PROJET

P4-5

LES CONTRAINTES

LES ENJEUX

LA CONCERTATION

LES MATÉRIAUX

LE CHANTIER

P6-7

DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2011

DU 10 SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2012

LE COÛT

P8

LE SENTIER BLANC-MARTEL

Le sentier Blanc-Martel est le sentier de randonnée emblématique des gorges du Verdon. Mondialement connu, il fait partie des sentiers les plus fréquentés de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, plus de 30 000 randonneurs par an effectuent le sentier dans sa totalité; 70 000 visiteurs par an sur le secteur du Couloir Samson.

Portion du GR4, le sentier pénètre au cœur des gorges et les suit en rive droite sur 14 km (6 à 7 heures de marche), du Point Sublime (commune de Rougon) au Chalet de la Maline (commune de La Palud sur Verdon).

Le sentier a été aménagé dans les années 1920 par le Touring Club de France. Après plus de 2 années de travaux et la réalisation de nombreux ouvrages (escaliers, murets de soutènement, échelles de la Brèche Imbert...), il a été inauguré en 1930. Il porte le nom de son explorateur Edouard-Alfred MARTEL et de son accompagnateur Isidore BLANC, ancien instituteur du village de Rougon, qui furent les premiers à effectuer en 1905 la traversée intégrale du grand canyon du Verdon.

Depuis cette période, le sentier avait fait l'objet de quelques petits travaux d'entretien. Toutefois après plus de 80 années de service, les ouvrages primitifs apparaissaient dégradés et peu adaptés à la fréquentation actuelle du site. Les murets de soutènement étaient également érodés ou effondrés. De nombreux raccourcis ont été créés par le passage de milliers de randonneurs et certains tronçons délicats nécessitaient d'être sécurisés (dalles glissantes, passages en corniches)

En décembre 2008, Le Conseil général des Alpes de Haute-Provence a décidé dans le cadre de sa compétence relative au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) de réaliser sous maîtrise d'ouvrage les travaux nécessaires à la réhabilitation et la sécurisation des équipements du sentier Blanc-Martel. Le projet concerne la reprise complète de l'itinéraire et de ses aménagements en prenant en compte leur intégration paysagère.



LES CONTRAINTES TECHNIQUES

Le site est escarpé, sans accès pour les véhicules à moteur. Il faut 4 heures de marche (aller/retour) pour accéder au chantier, l'approvisionnement et l'évacuation se font par hélicoptère. Des ouvrages techniques et hors normes comme les échelles de la Brèche Imbert ont nécessité des travaux complexes sur cordes en falaise ...

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, PAYSAGERS

Le site est exceptionnel (le plus grand canyon d'Europe). Il est protégé par plusieurs réglementations spécifiques. Il est au cœur du Parc naturel régional du Verdon, dans la Réserve géologique de Haute-Provence, inscrit dans l'Opération Grand Site des gorges du Verdon, site classé au titre de la loi de 1930 sur les monuments naturels, Site Natura 2000 (site d'intérêt communautaire) et soumis à la loi littoral (commune de La Palud sur Verdon riveraine du lac de Sainte-Croix).

Présence de trois espèces végétales endémiques, dont la célèbre Doradille (petite fougère) du Verdon, et de nombreux oiseaux remarquables dont les vautours réintroduits depuis 1999.



LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES

De nombreux hébergeurs, accompagnateurs, restaurateurs ou compagnies de transport, accueillent une clientèle venue spécifiquement parcourir le sentier Blanc-Martel.

Aussi, les travaux doivent avoir lieu en dehors de la saison touristique afin de pénaliser au minimum les acteurs socio-économiques du territoire. Des itinéraires de randonnée alternatifs ont été mis en place pendant les périodes de travaux.

LA CONCERTATION

Compte tenu de la complexité des travaux et des enjeux, ce projet phare de l'Opération Grand Site a été élaboré dans le cadre d'une concertation élargie de deux ans et demi.

Un comité de pilotage, réunissant une vingtaine de partenaires (communes, Parc naturel régional du Verdon, Région, État, Électricité de France, centre de secours en montagne, fédérations de randonnée, associations de protection de la nature, bureaux d'études...), s'est réuni à 10 reprises pour valider l'ensemble des phases du projet.

Un groupe de travail spécifique sur l'environnement a été mis en place et plusieurs visites de terrain ont été organisées avec des experts environnementaux (Ligue de Protection des Oiseaux, Conservatoire Botanique National Alpin, animateur de la Charte Natura 2000, bureaux d'études spécialisés).

Ce chantier exemplaire a obtenu, en octobre 2012, un titre national récompensant les projets de préservation de la biodiversité (concours national IDRRIM).

Des études paysagères ont été réalisées par des cabinets spécialisés avec l'Architecte des Bâtiments de France.

LES MATÉRIAUX

Les matériaux choisis :

La pierre naturelle pour tous les ouvrages de soutènement, les murets et les marches. La pierre est locale, elle provient de la carrière de Brandis à Castellane.

le métal pour tous les ouvrages de protection : garde-corps, mains courantes, escaliers, belvédères... Le métal est d'aspect vieilli (corrodé stabilisé), conforme à l'aspect historique des équipements existants.

Le bois, d'essence locale (mélèze) et non traité, a été utilisé ponctuellement pour reconstituer le platelage de la passerelle franchissant le Baou au couloir Samson.

La durée totale du chantier a été fixée à 7 mois (hors période de préparation). Compte tenu des enjeux touristiques (saison estivale), climatiques (saison hivernale) et environnementaux (pas de travaux au printemps), le chantier a été échelonné sur 2 saisons d'automne, de septembre à décembre 2011 et de septembre à début 2013.

DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2011

Secteur 1 - Chalet de la Maline (linéaire de 3 km situé à l'aval du sentier)

Secteur 2 - Couloir Samson

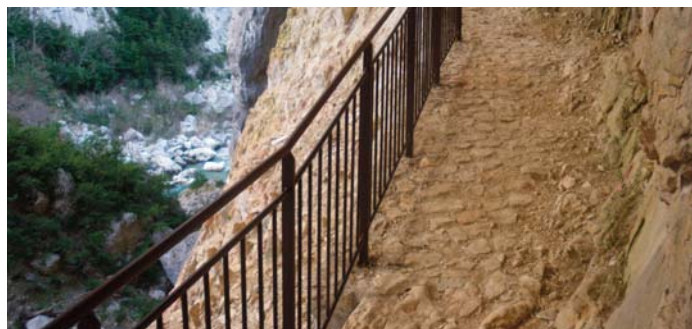
Lors de la première phase du chantier (fin 2011), les travaux ont eu lieu aux deux extrémités : six ouvrages ont été remplacés (des escaliers, une passerelle et un plan incliné) ; trois belvédères ont été réhabilités ; 293 mètres de marches en béton ont été remplacés par des pierres ; 240 m² de murets ont été réalisés ; 142 m de garde-corps ont été posés ; 120 m³ de terrassement ont été effectués et une signalétique a été installée.



AVANT



APRÈS



DU 10 SEPTEMBRE À MARS 2013

Secteur 2 – partie centrale

Le secteur 2 (long de 10 km) représente la zone où il y a eu le plus de travaux complexes à réaliser (démontage et remplacement des échelles de la Brèche Imbert et aménagement de la traversée de l'éboulis de Guègues) et le plus d'enjeux environnementaux (plantes endémiques et aires de survol des vautours).

LES ENTRERISES

Secteur 1

Le maître d'œuvre a été l'entreprise GEOLITHE, assistée de l'architecte paysagiste Gilles MARTINOD et de l'expert environnement NATURALIA ENVIRONNEMENT.

Les travaux ont été réalisés par les entreprises PRISME et CARROUX avec l'expertise environnementale de l'entreprise KARUM.

Secteur 2

Le maître d'œuvre a été le Bureau d'études ECO, assisté d'un expert environnemental, la Ligue de Protection des Oiseaux.

Les travaux ont été réalisés par les entreprises SYSIPHE et EIFFAGE.

La signalétique a été réalisée par l'entreprise POLYMOBYL.

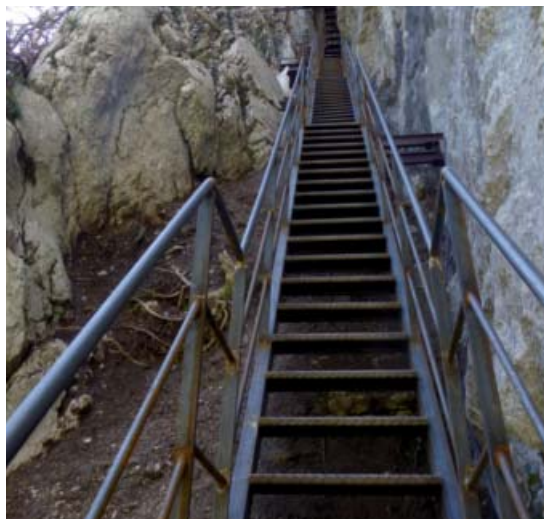
Le bureau de contrôle ALPES CONTROLE a suivi le chantier pour les deux secteurs et le coordonnateur sécurité a été l'entreprise DEKRA.

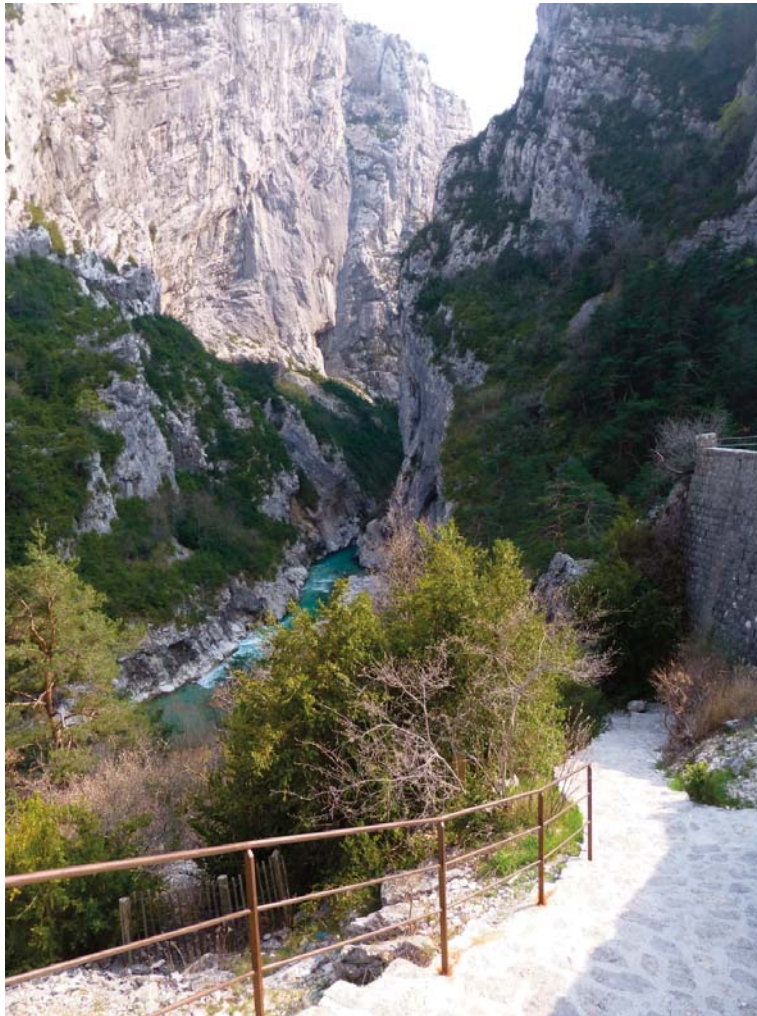
AVANT

ÉCHELLES
IMBERT



APRÈS





Le coût

SECTEUR 1

Chalet de la Maline

Le montant total des travaux a été de 237 000 € TTC financés à 60 % par le Département et à 40 % par la Région.

SECTEUR 2

Couloir Samson et partie centrale

Le montant des travaux est de 1 254 000 € TTC financés à 50 % par l'Europe, grâce aux crédits du Fond Européen de Développement Régional (FEDER), 30 % par la Région et 20 % par le Département.

Pour l'intégralité de la réhabilitation du sentier Blanc-Martel, le montant total des travaux aura été de 1.500.000 € TTC, dont 150.000 € TTC de frais d'études.

Plus de 80 années après sa première inauguration le 27 juin 1930, ce chantier exceptionnel de réhabilitation et de sécurisation a été inauguré le 26 avril 2013, par Gilbert Sauvan, Député, Président du Conseil général des Alpes de Haute-Provence.



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

